



ARRETE DU MAIRE
N°026-2023

**Portant réglementation temporaire de la circulation et d'une permission d'occupation du domaine public,
Rue du Clocher et montée des Soeurs, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande de M. DE CARVALHO Miguel, société SOMLEC, en date du 26 janvier 2023, d'une permission d'occupation du domaine public pour l'installation d'une nacelle pour des travaux sur l'église St Julien le 28 février 2023 et le 01 mars 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : La rue du clocher sera interdite au stationnement le mardi 28 février 2023 durant le temps des travaux.

ARTICLE 2 : Les places situées en haut de la montée des Soeurs seront interdites au stationnement le mercredi 01 mars 2023 durant le temps des travaux.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable du mardi 28 février 2023 au mercredi 01 mars 2023 de 07 heures 30 à 17 heures.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur les lieux des travaux.

ARTICLE 4 : M. DE CARVALHO Miguel est chargé de la mise en place des interdictions de stationner et de la signalisation réglementaire aux abords des travaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame le Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des services techniques, M. DE CARVALHO Miguel, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Policier Municipal,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à M. DE CARVALHO Miguel.

Fait à Soucieu en Jarrest, le 06 février 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE.



Affiché le : 06/02/23